

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 13 février 2018, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Luc Lambert, directeur général
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2018-02-025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 9, 16 et 23 janvier 2018
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Règlement numéro 2018-324 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux
- 7- Règlement 2018-325 adoptant le code de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé
- 8- Demande d'annexion de certains lots du 2^e rang de Cap D'Espoir
- 9- Club Chalet du Pont rouge – Demande de participation financière FAO 2017-2018 – Remplacement des infrastructures de la glissade
- 10- Ristourne MMQ - 2017
- 11- Nomination de membres sur le C.C.U.
- 12- Autres sujets : Route Rameau - Injonction
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point «autres sujets» ouvert.

2018-02-026

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9, 16 ET 23 JANVIER 2018

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9, 16 et 23 janvier 2018 tels que rédigés.

2018-02-027

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de janvier 2018.

2018-02-028

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de janvier 2018.

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de janvier 2018.

Le secrétaire-trésorier fait un résumé du règlement numéro 2018-324.

2018-02-029

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-324 FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2018-324 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses pour les élus municipaux.

Le secrétaire-trésorier fait un résumé du règlement numéro 2018-325.

2018-02-030

RÈGLEMENT 2018-325 ADOPTANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2018-325 adoptant le code de déontologie des élus de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé.

2018-02-031

DEMANDE D'ANNEXION DE CERTAINS LOTS DU 2^e RANG DE CAP D'ESPOIR

CONSIDÉRANT QUE la rénovation cadastrale du territoire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé a été réalisée en vertu du mandat 2419 et il entrerait en vigueur le 28 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rénovation cadastrale, les lots suivants sont passés de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à la ville de Percé : 5 615 832, 5 615 833, 5 616 879, 5 616 880, 5 616 881, 5 616 882, 5 617 036, 5 617 037 et 5 617 038 ;

CONSIDÉRANT QUE même si la rénovation cadastrale est conforme à la charte de notre Municipalité, les contribuables déplacés sur le territoire de la Ville de Percé demandent, par une pétition, de demeurer sur le territoire de Sainte-Thérèse-de-Gaspé ;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir toujours vécu à Sainte-Thérèse-de-Gaspé ces citoyens ont un fort sentiment d'appartenance à notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ces citoyens ont vu leurs taxes municipales augmenter de 0.25\$ du cent dollars d'évaluation sans aucune augmentation de la qualité de service ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé n'a aucune objection à ce que la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé présente une demande d'annexion auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour les lots ci-haut énumérés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'accorder, à la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, l'annexion des lots numéros : 5 615 832, 5 615 833, 5 616 879, 5 616 880, 5 616 881, 5 616 882, 5 617 036, 5 617 037 et 5 617 038 ou toute autre procédure juridique qui aura le même effet.

2018-02-032

CLUB CHALET DU PONT ROUGE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE FAO 2017-2018 - REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA GLISSADE

CONSIDÉRANT QUE le Club le Chalet du Pont Rouge a obtenu une subvention dans le programme Fonds d'aide aux organismes de la MRC du Rocher-Percé ;

CONSIDÉRANT QUE le Club le Chalet du Pont Rouge demande à la Municipalité d'être un partenaire financier pour le projet de remplacement des infrastructures de glissade ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement au projet de remplacement des infrastructures de glissade du Club le Chalet du Pont rouge pour un montant de 100 \$.

2018-02-033

RISTOURNE MMQ - 2017

Le directeur général informe les membres du conseil municipal que la Mutuelle des municipalités (MMQ) versera une ristourne de 2 407 \$ pour l'année 2017.

2018-02-034

NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUR LE C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplacer deux membres du C.C.U. soit madame Carole-Anne Guillot et monsieur Patrick Lebreux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal nomme messieurs Réal Roussy et Réjean Desbois membres du comité consultatif d'urbanisme.

2018-02-035

ROUTE RAMEAU – DEMANDE D'INJONCTION

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal mandate son procureur afin d'entreprendre des procédures judiciaires pour obtenir une injonction concernant la route Rameau puisque des personnes ne respectent pas le règlement 2017-322.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2018-02-035

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 8 : 22 heures.

Roberto Blondin, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»